



Subventions attribuées par Dijon métropole dans le cadre de la rénovation des logements privés*

PROPRIETAIRES-BAILLEURS

	LOYER CONVENTIONNE TRES SOCIAL	LOYER CONVENTIONNE SOCIAL
Prime Rénovéco si gain énergétique après travaux ≥ 40 %	1 000 €	
Travaux lourds <i>Plafond 1 000 € HT/m² - max 80 m² **</i>	100 €/m ²	70 €/m ²
Travaux d'amélioration pour : – la rénovation énergétique du logement – la sécurité et la salubrité de l'habitat – la réhabilitation d'un logement dégradé – une procédure du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou un contrôle de décence <i>Plafond de travaux 750 €HT/m² max 80m² **</i>	100 €/m ²	70 €/m ²
Travaux d'adaptation du logement en faveur de l'autonomie	1 000 €	500 €
Travaux de transformation d'usage permettant de retrouver la destination initiale d'habitation	35 €/m ²	

***Les taux d'intervention de Dijon métropole s'appliquent sur les montants Hors Taxe (HT) des travaux subventionnés par l'Anah**

****Par mètre carré de surface habitable fiscale**

Subventions attribuées par Dijon métropole dans le cadre de la rénovation des logements privés

PROPRIETAIRES-OCCUPANTS *

	Ménages Très modestes	Ménages Modestes	Ménages hors plafonds Anah
Travaux lourds **	10 %	5 %	
	Prime Rénovéco si GE ≥ 40 % : + 10 %		
Travaux d'adaptation du logement en faveur de l'autonomie **	10 %	5 %	
	Prime adaptation pour les GIR 1 à 4 : + 10 %		
Travaux d'amélioration énergétique : - PIG ** - « PACTE -15 % » *** - Rénovation globale en copropriété***	10 %	5 %	
	Prime Rénovéco si GE ≥ 40 % : + 10 %		
Audit énergétique EFFILOGIS	150 €		
Accompagnement Technique (AT) EFFILOGIS - réalisé par un opérateur habilité par la Région - dépense éligible plafonnée à 2 000 € si rénovation par étape et 2 500 € si rénovation globale	Co-financé par Dijon métropole et la Région à hauteur de 100 %	Co-financé par Dijon métropole et la Région à hauteur de 70 %	50 % du coût de la prestation auquel sont déduits 235 €, co-financés à parts égales par Dijon métropole et la Région

* Propriétaires-occupants dont les revenus répondent aux conditions de ressources définies par l'Anah

** Les taux d'intervention de Dijon métropole s'appliquent sur les montants Hors Taxe (HT) des travaux subventionnés par l'Anah

*** Les taux d'intervention de Dijon métropole s'appliquent sur les montants Hors Taxe (HT) des travaux plafonnés à 30 000 € HT.